



Jugement tribunal rendu, dettes a regler et refus echelonnement

Par mathilde1212, le 26/11/2014 à 12:18

Bonjour,

le tribunal a condamné ma société il y a un mois et demi à régler une somme que que je devais à une autre société (je n'ai pas pu régler, je suis en difficulté financière).
J'ai demandé un echelonnement sur 24 mois (la somme est de 16.000€) , mais refus catégorique de la société de recouvrement, ils me répondent au maximum en 9 fois et avec des cheques d'avance sinon ils donnent le jugement à l'huissier pour saisie direct.

-J'aimerais savoir si je peux tout de même demander un echelonnement sur 24 mois par exemple au tribunal?

-Mais comment cela se passe ?

-Est-ce que je suis encore dans les temps? --Est-ce que l'audience sera rapidement et dans le cas contraire est-ce que cela peut bloquer en attendant des saisies ?

-Et est-ce que je dois prendre un avocat ou je peux le faire moi-même ?

Merci beaucoup pour votre aide et réponses, je souhaite régler mais je ne peux pas payer cette somme en 9 fois.

Merci.

Cordialement